



Séance Extraordinaire du Conseil – 12 juin 2023

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 323 et suivants de la loi sur les cités et ville, suite aux discussions et à la demande du vérificateur de la Ville, lors de la dernière rencontre du conseil, vous êtes convoqué une assemblée spéciale qui se tiendra le 12 juin 2023 à 20h00 à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue St-Jacques Nord, Causapscal.

Publication faite en date du 26 mai 2023.

Lors de cette séance, il sera pris en considération les points suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de vacances du poste de conseiller du district #6
4. Présentation et dépôt du rapport financier du vérificateur de la Ville
5. Période de questions
6. Levée de la séance